

Arrêté du 30 AOUT 2018 portant délégation de signature pour la direction en charge des risques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD18046

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction en charge des risques du groupe, à Mme Pauline Cornu-Thenard, directrice des risques du groupe, et à M. Bernard Icard, directeur délégué, responsable du département financements de marché et responsable par intérim du département bancaire, y compris les actes relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Cornu-Thenard et de M. Bernard Icard, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion de ceux relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, à :

- 1° Mme Marion Cabrol, responsable du département risques de bilan ;
- 2° Mme Chantal Philippe, responsable du département reporting risques groupe ;
- 3° M. Michel Pupin, responsable du département prêteur ;
- 4° M. Alain Bouillé, responsable du département sécurité des systèmes d'information.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Icard, responsable du département finance de marché, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion de ceux relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, à :

- 1° M. Cédric Desmedt, responsable des engagements ;
- 2° Mme Marie-José Gireaud, responsable analyse financière de marché ;
- 3° M. Françoise Chassard, responsable des investissements de la direction des investissements de la Banque des territoires.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Icard, responsable par intérim du département bancaire, délégation est donnée à Mme Estèle Aussant, responsable du service engagements, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 5

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 9 décembre 2017 portant délégation de signature pour la direction en charge des risques et du contrôle interne de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le

30 AOUT 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Lombard', written over a horizontal line.

Eric Lombard